

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Représentés:

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Pays d'Art et d'Histoire : Demande de subvention auprès de la DRAC - Animation et action culturelle 2019

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur environnement par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de valorisation des patrimoines et du cadre de vie.

Le 28 octobre 2016, le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a signé pour dix ans une convention avec le ministère de la Culture. La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire offre un cadre d'intervention qui permettra de donner une résonance à notre action patrimoniale et de pérenniser une politique qualitative en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Avec le recrutement de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine en mai 2017, le service patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles, rattaché au Pôle Développement économique, élabore un programme d'actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Dans le cadre de ce recrutement, il est sollicité auprès de la DRAC un accompagnement financier de 20 000 € au titre de l'architecture et du patrimoine, et 3 000 € sur l'action culturelle et territoriale.

En conclusion, le Président propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean ARCAS

